

Remplacement congés des agriculteurs

Le crédit d'impôt sera reconduit pour deux ans

Absent dans le projet de loi de finances pour 2013, le crédit d'impôt pour remplacement des agriculteurs sera finalement reconduit pour deux ans supplémentaires.

Lors d'un déplacement dans la Sarthe le vendredi 12 octobre 2012, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a confirmé la reconduction du crédit d'impôt destiné à faciliter la prise de congés par les agriculteurs.

Pour les Services de Remplacement, ce maintien «va dans le sens d'une justice sociale envers les publics les plus fragiles».

La mobilisation de notre réseau ainsi que le soutien de nos parlementaires départementaux ont porté ses fruits. Nous tenons à remercier

particulièrement M^{me} Gisèle Biémouret, M. Raymond Vall et M. Philippe Martin.

Pour mémoire, depuis sa mise en place, cette mesure bénéficie à plus de 20 000 agriculteurs et agricultrices. 165 000 journées de remplacement pour congés ont été réalisées en 2011 (+ 70 % depuis la création du crédit d'impôt), soit près de 30 % de l'activité des Services de Remplacement.

En outre, elle génère plus de 800 emplois salariés équivalents temps plein en milieu rural.



Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Service de Remplacement au 05.62.61.77.90.

(Communiqué)